

I. Institution, formation, évaluation

*Former des adultes :
la formation des policiers en France à la fin du XIX^e siècle*

Kazumichi HASHIMOTO

Université de Tokyo

« Formation » est un des mots les plus demandés dans la terminologie actuelle de la pédagogie universitaire. Chaque université présente, sur son site Internet, la rubrique « formation » dès la page d'accueil, afin de présenter le grand choix qu'elle offre aux futurs étudiants : formation continue, formation à distance, formation accessible, etc. Or, cette utilisation du mot « formation » dans le domaine éducatif ne s'est généralisée qu'assez récemment. Le *Dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson ne propose pas ce mot parmi ses entrées, même dans sa deuxième et dernière édition parue en 1911. D'après le *Dictionnaire historique de la langue française*, ce n'est que depuis le milieu du XX^e siècle qu'on parle de la formation des adultes et de la formation permanente ¹.

On forme ainsi non seulement les enfants mais aussi les adultes, pour que ceux-ci deviennent des professionnels compétents. Il s'agit de la formation professionnelle, généralisée au tournant du XX^e siècle avec la création des établissements spécialisés, notamment l'école de police. Fondée en 1895 à la préfecture de police de Paris, celle-ci a servi de modèle pour la formation des policiers du monde entier. En retraçant son histoire, nous réfléchissons, dans un premier temps, sur le savoir que cette formation a transmis aux jeunes agents de police. Comme nous le verrons, il s'agissait de distinguer l'innocent du criminel, le récidiviste du délinquant primaire. Nous retrouverons ainsi,

1. « Formation », Alain Rey (sous la dir. de), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1995, p. 816.

dans un deuxième temps, le problème de la récidive, qui était une véritable obsession au XIX^e siècle en France. Les récidivistes étaient considérés, par les anthropologues positivistes comme Cesare Lombroso, à la manière de malades incurables, stigmatisés dès leur naissance. Nous découvrirons, à l'origine de la formation des adultes, la figure des enfants censés être « inéducables ». Nous essayerons, pour conclure, de montrer que cette figure constitue l'envers caché de la pratique actuelle des formations offertes aux adultes.

1. Le « portrait-parlé » d'Alphonse Bertillon : fondateur de la formation policière

Bien que l'on reconnaisse souvent Alphonse Bertillon (1853–1914) comme « fondateur de la police scientifique »², la plupart de ses inventions ont à peine survécu à l'aube du XX^e siècle. L'anthropométrie judiciaire, sa première invention mise en pratique en 1882, a aussitôt montré sa faiblesse comme moyen d'identification par rapport aux empreintes digitales. Basée sur les mensurations du corps, l'anthropométrie n'était pas applicable aux jeunes gens âgés de moins de douze ans. Ce seul fait a été suffisant à convaincre Scotland Yard d'abandonner complètement le « bertillonage » en 1902 et d'introduire les empreintes digitales comme unique système d'identification. Les polices européennes et américaines n'ont pas tardé à suivre l'exemple de leur homologue anglais.

Peu mentionné aujourd'hui, le « portrait parlé » est sans doute une des techniques les plus oubliées d'Alphonse Bertillon. Il s'agit d'une nomenclature détaillée des figures humaines, par laquelle Bertillon a essayé de moderniser les techniques classiques de signalement. Considérée comme son « chef-d'œuvre »³ par Edmond Locard, un de ses disciples, cette méthode descriptive n'est en fait « ni plus ni moins qu'un signalement transformé en description régulière usant de ter-

2. Cf. Pierre Darmon, « Bertillon, le fondateur de la police scientifique », *Histoire*, N° 105, novembre 1987, pp. 42–48.

3. Edmond Locard, « L'œuvre d'Alphonse Bertillon », *Archives d'anthropologie criminelle*, 1914, p. 172.

mes constants réduits en abréviations prévues »⁴. Evoqué très brièvement comme archétype du « portrait-robot » par un manuel contemporain⁵, le portrait parlé semble aujourd'hui en complète désuétude.

Cette technique a pourtant joué un rôle non moins important dans l'histoire de la police. Pour faire apprendre aux policiers cette méthode assez complexe, Bertillon a organisé des programmes de cours professés au service de l'identité judiciaire de la police de Paris. Institués par l'arrêté préfectoral du 6 mars 1895, ces cours ont marqué « la naissance officielle d'un enseignement professionnel de police judiciaire en France »⁶. Un autre arrêté créa en 1902 le brevet d'étude du portrait parlé, obligatoire pour les candidats aux fonctions de commissaire, de secrétaire et d'inspecteur de la police. Accueillant chaque année une moyenne de 200 à 250 nouveaux élèves, cet enseignement a délivré plus de 7 000 brevets jusqu'aux années 1930⁷.

On forme ainsi des « nouveaux policiers »⁸, qui partagent le savoir indispensable pour la mise en pratique de la police scientifique. Il s'agit d'uniformiser ce savoir entre tous les agents de police. C'est pour cela qu'on y a envoyé des élèves non seulement de la France entière mais aussi des étrangers. Deux écoles similaires furent fondées à Lyon et à Bordeaux dès 1895⁹. D'autres villes, comme Lausanne et Rome, ont aussi suivi l'exemple de Paris¹⁰.

Ce n'est plus le génie ou l'intuition du policier, mais le savoir objectif partagé par la police entière, qui permet d'identifier un criminel. Un agent de Lyon, par exemple, pourrait identifier un malfaiteur

4. P. Bonnet, D. Couchet, C. Haroche, « De l'anthropologie à l'anthropométrie », C. Blondel et al., *Etudes sur l'histoire des instruments scientifiques*, Londres, Roger Turner Books, p. 257.

5. Charles Diaz, *La police technique et scientifique*, 2^e édition, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2005, p. 89.

6. Jean-Marc Berlière, *Le Préfet Lépine*, Paris, Denoël, 1993, p. 230.

7. Charles Sannié, *Eléments de police scientifique, II*, Paris, Hermann, 1938, p. 8.

8. J.-M. Berlière, *op. cit.*

9. Jean-Marc Berlière, « La police sous la III^e République, la difficile construction », M. Aubouin, A. Teyssier, J. Tulard, *Histoire et dictionnaire de la police*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », p. 401.

10. R. de Ryckere, « Organisation de l'enseignement de la police judiciaire », *Archives d'anthropologie criminelle*, 1913, pp. 561-612.

grâce au « portrait parlé » télégraphié par la police parisienne. Un détective talentueux comme Sherlock Holmes ne trouve plus sa place au sein même du système policier.

Or, pour que ce système fonctionne, il faut d'abord mettre directement la main sur un inculpé, afin de décrire son portrait parlé. Contrairement au signalement traditionnel, cette nouvelle description ne se base plus sur l'impression vague d'un témoin, mais sur l'observation méticuleuse d'un professionnel breveté. En d'autres termes, le portrait parlé ne montre ses capacités que contre des individus qui connaissent déjà la garde à vue : les récidivistes.

2. La récidive : un danger pour la société

Le problème de la récidive était une véritable obsession au XIX^e siècle¹¹. De nombreuses recherches statistiques n'ont cessé de démontrer l'augmentation constante des récidivistes depuis le début du siècle. Le nombre proportionnel des accusés récidivistes, qui n'était que 28 % en 1850, s'est élevé en 1869 à 42 %¹². Ainsi que l'admet Edmond Locard, « l'armée du crime est faite essentiellement de récidivistes »¹³. Le « bertillonnage » est exactement un outil conçu pour lutter contre cette armée.

Il s'agit de distinguer des malfaiteurs d'habitude et des délinquants primaires : depuis l'abolition de la marque au fer rouge en 1832, la police ne possédait plus le moyen de reconnaître les repris de justice qui cachent leurs véritables identités. Constitué de mensurations et de descriptions signalétiques, le « bertillonnage » est une nouvelle marque au fer rouge, seulement reconnaissable par les policiers qui ont bien suivi les cours du portrait parlé.

11. Cf. Bernard Schnapper, « La récidive, une obsession créatrice au XIX^e siècle », *Le récidivisme : XXI^e congrès de l'association française de criminologie*, Paris, PUF, 1983, pp. 25-64.

12. Emile Yvernès, *De la récidive et du régime pénitentiaire en Europe*, Paris, Guillaumin, Durand, 1874, p. 1.

13. Edmond Locard, *L'identification des récidivistes*, Paris, A. Maloine, 1909, p. 18.

Considérés comme « un danger permanent, grave et progressif »¹⁴ pour la société, les récidivistes sont d'ores et déjà stigmatisés dès leur naissance, même avant qu'ils soient mesurés et enregistrés par le « bertillonage ». L'augmentation constante de la récidive a bel et bien démenti le rêve des philanthropes qui croyaient au rôle curatif de la prison cellulaire. « On espérerait bien à tort prévenir ou diminuer les récidives en améliorant le régime des prisons »¹⁵. La statistique a démontré que nombre de libérés rechutent une ou plusieurs fois dans l'année même de leur libération¹⁶. « [I]l nait tel, il ne devient pas »¹⁷, poursuit Lombroso, en parlant du véritable voleur. C'est le fameux « criminel-né », sur lequel l'instruction ne pourrait pas effectuer aucun effet positif.

Les récidivistes seraient donc destinés à la récidive dès leur enfance, même avant qu'ils ne commettent leur premier délit. Ils sont des « enfants dégénérés, tarés par l'hérédité », et « l'éducation leur donnera au plus un faux vernis »¹⁸. Mieux vaut donc les éliminer de la salle de classe. « Les criminels-nés ne doivent pas être admis à s'infiltrer dans les écoles primaires parce que l'éducation ferait du mal non seulement à eux mais aussi à la société »¹⁹.

Ici se pose le même problème que celui auquel s'affrontent les policiers : comment distinguer les enfants honnêtes et les criminels éventuels, les normaux et les « incorrigibles » ? D'après Lombroso, ce sont les connaissances de l'anthropologie criminelle qui pourraient effectuer cette distinction. « Le progrès de l'anthropologie criminelle a aujourd'hui rendu possible l'isolation préventive des criminels »²⁰. Les enseignants, qui ont appris cette science, « sont capables d'identifier

14. *Ibid.*, p. 19.

15. Cesare Lombroso, *L'homme criminel*, traduit sur la IV^e édition italienne, Paris, Félix Alcan, 1887, p. 385.

16. B. Schnapper, *art. cit.*, p. 46.

17. C. Lombroso, *op. cit.*, p. 393. Lombroso cite ici le propos de Henry Maudsley (1835–1918), médecin positiviste anglais.

18. Cesare Lombroso, *L'anthropologie criminelle et ses récents progrès*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Félix Alcan, 1891, p. 15.

19. Cesare Lombroso, *Criminal Man*, trans. with a new introduction by M. Gibson and N. H. Rafter, Durham, Duke University Press, 2006, p. 334.

20. *Ibid.*, p. 335.

dans les enfants incurables des signes de la criminalité innée et d'utiliser ces signes pour faire la distinction entre la criminalité innée et la criminalité temporaire de toute la jeunesse »²¹. Ainsi s'impose l'enseignement de l'anthropologie criminelle. Cet enseignement, qui rend les instituteurs capables de prendre des mesures préventives contre des « élèves plus incorrigibles [sic] », se pense comme le moyen qui pourrait certainement « contribuer à la protection de la société »²².

3. *Enfants inéducables, adultes « formables »*

On a ainsi retrouvé, à l'origine de la formation des adultes, la figure des enfants, censés inaptes à l'éducation. Or, cette figure n'est pas une invention de l'anthropologie criminelle. Par exemple, en abordant « l'institution des enfants » dans ses fameux *essais*, Montaigne a déjà discuté sur un disciple inéducable, pour lequel le seul remède est de le faire devenir « patissier dans quelque bonne ville »²³.

Si ce disciple se rencontre de si diverse condition, qu'il aime mieux ouyr une fable, que la narration d'un beau voyage, ou un sage propos, quand il l'entendra : Qui au son du tabourin, qui arme la jeune ardeur de ses compagnons, se destroune à un autre, qui l'appelle au jeu des batteurs : Qui par souhait ne trouve plus plaisant et plus doux, revenir poudreux et victorieux d'un combat, que de la paulme ou du bal, avec le prix de cet exercice : je n'y trouve autre remede, sinon qu'on le mette patissier dans quelque bonne ville : fust il fils d'un Duc.²⁴

Avec l'arrivée de la psychiatrie moderne, on commence à traiter les

21. *Ibid.*

22. C. Lombroso, *L'anthropologie criminelle...*, *op. cit.*, pp. 184–185.

23. Montaigne, *Les Essais*, [1595] Edition établie par J. Balsamo, M. Magnien et C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la pléiade », 2007, p. 169. Montaigne propose, dans une autre édition, de soumettre ce disciple à un remède plus sinistre : « de bone heure son gouverneur l'estrange, s'il est sans temoins ». *Ibid.*, p. 1401.

24. *Ibid.*, p. 169.

enfants difficiles à éduquer comme des malades : une maladie surtout *curable*, d'après Jean-Marc Gaspard Itard (1774–1838), médecin philanthrope et « fis du XVIII^e siècle »²⁵. Ainsi s'occupe-t-il lui-même de l'éducation de Victor de l'Aveyron, fameux enfant sauvage, afin de démontrer la « curabilité » de sa maladie.

Cette tentative n'a pourtant connu qu'une réussite très partielle. Face à l'explosion du désir de ce garçon sauvage atteignant l'adolescence, Itard a dû se débarrasser de lui en 1805 au bout de quatre ans d'essai. Quelques élèves d'Itard, notamment Edouard Séguin²⁶, ont poursuivi son chemin pour systématiser l'éducation des idiots pendant la « période philanthropique » des années 1830 et 1840 – période qui ne représentait qu'une « pause courte dans une tendance progressive vers le contrôle plus strict sous le Second Empire »²⁷.

Comme nous l'avons vu précédemment, c'était l'augmentation de la récidive qui confirmait cette tendance. Ainsi Emile Dally insiste-t-il en 1863, dans une séance de la Société médico-psychologique, sur l'idée que c'est « de la récidive que naît le danger social, c'est la récidive qui montre l'incurabilité du criminel »²⁸. Reste à savoir comment identifier et écarter ces incurables, afin de défendre la société contre le danger.

Dans ce but, on introduit le « bertillonage » dans la police, comme méthode d'identification des récidivistes. De même, Lombroso conseille d'organiser des cours d'anthropologie criminelle, afin que les enseignants puissent repérer dès l'école primaire les enfants incurables parmi tous leurs élèves. A l'armée aussi, on tente de dépister les malades mentaux qui pourraient causer « un danger sérieux pour les éléments sains des régiments »²⁹.

25. Thierry Gineste, *Victor de l'Aveyron. Dernier enfant sauvage, premier enfant fou*, Paris, Hachette, 1993, p. 106.

26. Cf. Edouard Séguin, *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots et des autres enfants arriérés*, Paris, Baillière, 1846.

27. Laurent Mucchielli, « Criminology, Hygienism, and Eugenics in France, 1870-1914 », P. Becker and R. F. Wetzell, *Criminals and Their Scientists*, New York, Cambridge University Press, 2006, p. 215.

28. Emile Dally, « Considérations sur les criminels et sur les aliénés au point de vue de leur responsabilité », *Annales médico-psychologique*, 4^e série, Tome 2, 1863, p. 292.

29. Hauray, « Le dépistage des anormaux psychiques », *Archives d'anthropologie criminelle*,

L'éducation n'est plus destinée ici aux enfants, mais aux adultes, qui sont susceptibles de rencontrer et d'identifier les « inéducables ». Au lieu d'éduquer en vain les « inadaptés », on forme les professionnels, pour protéger la société. C'est ainsi que voit le jour « la formation des adultes ».

Longtemps l'éducation était l'affaire des adultes à destination des enfants et des adolescents. Certes, il existait certains enseignements qui pouvaient se prolonger jusqu'à un âge assez avancé, comme par exemple celui destiné aux juristes du Moyen âge³⁰. Il s'agissait pourtant d'un enseignement spécialisé, destiné uniquement aux élites. Par ailleurs, l'étymologie nous montre bien que la pédagogie signifie avant tout la direction des enfants, ni plus ni moins³¹. Ainsi que le dit Montaigne, toujours dans ses essais, un enfant ne doit à la pédagogie que « les premiers quinze ou seize ans de sa vie » :

Notre enfant est bien plus pressé : il ne doit au paidagogisme que les premiers quinze ou seize ans de sa vie : le demeurant est deu à l'action. Employons un temps si court aux instructions nécessaires.³²

Aujourd'hui, la pédagogie ne concerne pas seulement les enfants, mais aussi les adultes. Dès le début du XX^e siècle, on a créé plusieurs sortes d'institutions pour la formation des adultes, à l'image de celle des policiers : écoles des infirmières, ateliers-écoles de divers métiers, notamment ceux de l'alimentation, y compris des pâtisseries. Non seulement des élites, mais aussi tous les adultes sont maintenant devenus sujets à l'éducation.

Mais qui sont ces adultes ? Sont-ils tous éducatibles, ou y a-t-il aussi

1910, p. 536.

30. À l'époque médiévale, qui voit se développer l'enseignement universitaire des juristes, la durée des études prenait deux à quatre ans pour être bachelier, cinq à huit ans pour la licence, six à dix ans pour le doctorat. Cf. Christian Chêne, « Enseignement du droit », D. Alland et S. Rials (sous la dir. de), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, PUF, « Quadrige », 2003, p. 619.

31. Le mot est composé de *païs*, *paidos* « enfant » et de *agein* « conduire, mener ». Cf. « Pédagogie », A. Rey (sous la dir. de), *Dictionnaire historique...*, *op. cit.*, p. 1461.

32. Montaigne, *op. cit.*, p. 169.

ceux qui ne sont pas susceptible d'être éduqués ? Cette question délicate, devenue tabou après les pratiques eugéniques du XX^e siècle, ne devrait heureusement plus se poser, dans la mesure où un adulte est déjà quelqu'un de « formable ». Nous vivons dans une société constituée seulement par des adultes et des mineurs supposés devenir un jour des adultes. Il s'agit alors de la société du « sujet autofondé »³³, où chacun est censé devenir, à ses propres frais, un adulte.

33. Pierre Legendre, « Préface à la deuxième édition », E. H. Kantorowicz, *Mourir pour la patrie*, Paris, Fayard, 2004, p. 14.